



Tunis, le
A Monsieur le Président Directeur Général
De l'Agence de Promotion de l'Industrie
et de l'Innovation

1/ Identification du déclarant :

Nom et Prénom :
N° : C.I.N. du délivrée à
Nationalité :
Adresse :
Tél : Fax Email.....

**OBJET : Déclaration pour la réalisation dans le cadre de la loi 2004-61
du 27 juillet 2004 d'un projet de service dans le secteur pétrolier**

* Partiellement exportateur ☐

J'ai l'honneur de vous informer par la présente déclaration l'intention de créer une société de service dans le secteur des hydrocarbures dont les caractéristiques sont ci-après désignées :

Activité :
Secteur :
Nature du projet : Création ☐ Extension ☐ Régularisation ☐

Emplois à créer : * Permanents ☐ Cadres ☐ Autres ☐
* Occasionnels ☐ Cadres ☐ Autres ☐

Emplois existants : (éventuellement) Cadres ☐ Autres ☐

2/ Caractéristiques de l'entreprise :

Dénomination sociale :
Siège social :
Adresse de la succursale en Tunisie
Forme Juridique :
Nationalité :

Taux de la participation non résidente : Etrangère ☐ Tunisienne ☐
Répartition de la participation non résidente par nationalité

Nationalité	%

Implantation :

Lieu Délégation Gouvernorat

3/ Prestations de services prévues annuellement :

Nature des prestations de services	Chiffre d'affaires annuel

- Aperçu détaillé sur le domaine d'activité :

- Prestations des services déjà réalisées :

- Equipements (voir liste du matériel en annexe) :

4/ Schéma d'investissement et de financement (en dinars)

Investissement	Montant	Financement	Montant
Terrain		Capital social	
Génie Civil		Aug. du capital	
Aménagement		Fonds propres	
Equipement importé		C.C.A.	
Equipement local		Crédit à terme	
Matériel de transport		Crédit à court terme	
Frais d'approche & divers		Crédit leasing	
Fonds de roulement		Crédit fournisseur	
		Crédit étranger	
TOTAL		TOTAL	

5/ Aperçu détaillé sur les actionnaires :

Nom et prénom	Nationalité	Actions

Signature du déclarant

Autres informations :

1. Pour les projets de régularisation ou d'extension, joindre les pièces ci-après :

- Pour les sociétés de services existantes, prière indiquer :
 - La nature de l'activité initiale.
 - Le code en douane.
 - Le matricule fiscal.
 - Le matricule CNSS.
 - La CIN du gérant ou du représentant légal.
 - Le PV de nomination.
 - Les statuts de la société.

NB :

- Les services de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation doivent être informés de tout changement qui peut intervenir dans les renseignements consignés dans les déclarations susmentionnées, dans un délai de deux mois à compter de la date de ce changement.
- La déclaration est considérée comme nulle dans le cas où l'exercice réel de l'activité déclarée n'est pas entamé dans un délai d'un an maximum à compter de la date de dépôt de la déclaration.
- Les sociétés de services dans le secteur des hydrocarbures sont dépourvues des avantages qui leurs sont accordés en cas de non respect des dispositions du code des hydrocarbures ou de non commencement de l'exécution effective de l'activité dans un délai d'un an à partir de la date de la déclaration d'activité ou en cas de détournement illégal de l'objet initial de l'investissement.

Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation

Tunis, le ... / .../.....

63, Rue de Syrie 1002 Tunis Belvédère – Tunis

Tél : 71 792 144 Fax 71 782 482

Liste programme du matériel à acquérir

(Loi 2004-61 du 7 Juillet 2004)

Promoteur :

Raison sociale :

QUANTITE	DESIGNATION